



1, Rue Charles PERCIER  
66000 PERPIGNAN  
04.68.51.15.29

## DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION DE MONITEUR-TRICE EDUCATEUR-TRICE EN VOIE PROFESSIONNELLE

**NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT LA FORMATION  
MENANT AU DIPLÔME D'ETAT  
DE MONITEUR-TRICE EDUCATEUR-TRICE**  
Suite à l'Arrêté du 05 Juillet 2024, relatif au diplôme d'état de moniteur-éducateur

**DATES :** De septembre 2025 à juin 2027 (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année)

Lieu de formation : PERPIGNAN

Horaires de formation : 08h30-12h00 / 13h00-16h30

**DURÉE :** 950 heures de formation théorique  
1050 heures de formation pratique

**FRAIS :**

	Formation en Voie Professionnelle Hors apprentissage	Formation par la voie de l'apprentissage
Frais de dossier	50,00 € (non remboursable)	/
Bilan de positionnement	90,00€ (non remboursable)	80,00€ (prise en charge CFA*)
Droits d'inscription	184,00 € (non remboursable) <i>Par année de formation</i>	/
Frais de scolarité	420,00 € (non remboursable) <i>Uniquement la 1<sup>ère</sup> année de formation</i>	
Coût pédagogique	12 350.00 €	Se rapprocher du CFA*

\*CFA Sanitaire et Social : 04.67.69.04.36

**L'AMÉNAGEMENT DES ÉPREUVES DE SÉLECTION :**

Les candidats en situation de handicap souhaitant bénéficier d'un aménagement des épreuves, doivent le faire savoir dès l'inscription.

**CONTACT :** Tél. **04.68.51.15.29**  
Email : [secretariat.perpignan@larouatiere.com](mailto:secretariat.perpignan@larouatiere.com)

**Documents à nous retourner complétés :**

- ✓ La liste des pièces à joindre
- ✓ La fiche d'inscription
- ✓ L'attestation de dépôt de dossier
- ✓ La déclaration sur l'honneur
- ✓ L'attestation employeur
- ✓ La convention de financement

**Vous trouverez également pour informations complémentaires :**

- Les procédures d'admission
- La plaquette d'information du DEME

**Le dossier complet est à retourner au**

**CFTS LA ROUATIERE  
1 rue Charles Percier  
66000 Perpignan**

**Date limite du 1<sup>ème</sup> dépôt de dossier : 21 février 2025  
Bilan de positionnement le 05 mars 2025**

**Date limite du 2<sup>ème</sup> dépôt de dossier : le 20 Juin 2025  
Bilan de positionnement le 03 juillet 2025**

**Le centre de formation vous invite à retourner votre dossier au plus tôt.**

## ✓ LISTE DES PIÈCES A JOINDRE

Ce document est à compléter et à nous transmettre avec l'ensemble de votre dossier.  
En cas d'absence d'une ou plusieurs pièces, ce document vous sera renvoyé pour réclamation.

Nom / Prénom : .....  
Adresse : .....  
CP / Ville : .....

### PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- **POUR TOUS LES CANDIDATS :**

Cadre  
réservé au  
CFTS

Pièce(s)  
remise(s)

**Documents joints dans ce dossier à nous retourner complétés :**

✓	LISTE DES PIECES A JOINDRE (coordonnées à renseigner)	<input type="checkbox"/>
✓	FICHE D'INSCRIPTION	<input type="checkbox"/>
✓	ATTESTATION DE DEPOT DE DOSSIER (coordonnées à renseigner)	<input type="checkbox"/>
✓	ATTESTATION SUR L'HONNEUR	<input type="checkbox"/>
✓	AUTORISATION EMPLOYEUR (à renseigner par l'employeur)	<input type="checkbox"/>
✓	CONVENTION DE FINANCEMENT (à remplir par l'employeur) – Hors Formation en Apprentissage	<input type="checkbox"/>

**Autres pièces à joindre :**

-	Une lettre de motivation <b>manuscrite</b> d'un minimum <b>de 2 pages</b> en précisant vos motivations pour le métier et pour la formation	<input type="checkbox"/>
-	Curriculum Vitae	<input type="checkbox"/>
-	Une photocopie recto/verso de votre pièce d'identité en cours de validité	<input type="checkbox"/>
-	3 photos d'identité (inscrire votre nom et prénom au dos)	<input type="checkbox"/>
-	Extrait n°3 du casier judiciaire	<input type="checkbox"/>
-	1 carnet de timbre	<input type="checkbox"/>
Les Règlements suivants – Hors Formation en Apprentissage : (cf. provenance du financement sur la convention de financement)		
-	Un chèque signé de 50 euros en règlement des Frais de dossier	<input type="checkbox"/>
-	Un chèque signé de 90 euros en règlement du Bilan de positionnement	<input type="checkbox"/>
Après l'Admission, les Règlements suivants – Hors Formation en Apprentissage :		
	Deux chèques signés de 184 euros en règlement des Droits d'inscription (184€/année de formation)	<input type="checkbox"/>
	Un chèque signé de 420 euros en règlement des Frais de scolarité (à régler la 1 <sup>ère</sup> année uniquement)	<input type="checkbox"/>
Les chèques sont à établir à l'ordre du CFPF LA ROUATIERE avec le nom/prénom du candidat indiqué au verso		

- **SELON LA SITUATION :**

-	Une photocopie de votre reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) en cours de validité	<input type="checkbox"/>
-	Une photocopie du/des diplôme(s) mentionné(s) dans la partie V de la fiche d'inscription	<input type="checkbox"/>
-	Une attestation de comparabilité pour les diplômes étrangers admis en équivalence du Baccalauréat	<input type="checkbox"/>

✓ **FICHE D'INSCRIPTION**

**MONITEUR-TRICE EDUCATEUR-TRICE**

**I – Identité et coordonnées**

Sexe :  Féminin  Masculin

Nom de naissance : .....

Nom d'usage : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : ..... Dépt : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Portable : ..... Fixe : .....

E-mail : .....

N° Couverture Sociale : .....

**II – Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé**

Avez-vous une reconnaissance officielle de la MDPH ?  oui  non

Si oui, ce dernier vous donne-t-il droit à un adaptation ou aménagement en formation ou pour les épreuves (sélection, certification) ?

.....

.....

### III – Statut

Lycéen-ne, étudiant-e

Salarié-e bénéficiant d'un contrat de travail :

Secteur :  Social  Médico-social  Autre : .....

Contrat :  CDI : depuis le .....

CDD : du ..... au .....

Autre (à préciser) : .....

Temps plein  Temps partiel (taux à préciser : .....) )

Etablissement employeur : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Demandeur-euse d'emploi :

Etes-vous inscrit-e à France Travail ?  oui  non

N° identifiant (7 chiffres + 1 lettre) : .....

Date d'inscription : ..... Droits ouverts jusqu'au .....

Nom du référent : .....

Ville : ..... Téléphone : .....

Email : .....

Autre (à préciser) : .....

### IV – Financement(s) envisagé(s)

Contrat de professionnalisation

Contrat d'apprentissage

Place financée par la Région

France Travail

Autre (à préciser) : .....

**V – Diplômes acquis (Attention- Réforme en cours, mise à jour dès parution finale des référentiels)**

- Titulaire du Diplôme DETISF
- Titulaire du Baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires
- Titulaire du Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale
- Titulaire du Baccalauréat professionnel Accompagnement soins et services à la personne
- Titulaire du BEATEP (activités sociales et vie locale) ou BPJEPS (animation sociale)
- Titulaire du Diplôme d’Etat Assistant Familial
- Titulaire d’un diplôme d’Etat d’Auxiliaire de vie sociale
- Titulaire d’un diplôme d’Etat d’AES
- Titulaire d’un diplôme d’AMP
- Titulaire du Titre Professionnel Technicien Médiation services
- Titulaire de la Mention complémentaire aide à domicile

Avez-vous déjà acquis un ou plusieurs domaine(s) ou bloc(s) de compétences de l’un des diplômes nommés ci-dessus , :

- Diplôme \_\_\_\_\_  oui  non  
Si oui, lequel/lesquels ? : (à préciser)

.....

- Diplôme \_\_\_\_\_  oui  non  
Si oui, lequel/lesquels ? : (à préciser)

.....

**VI – Carrière professionnelle**

Dans le secteur social et médico-social :

Dates d’emploi	Employeurs	Fonctions





1, Rue Charles PERCIER  
66000 PERPIGNAN  
04.68.51.15.29

Cadre réservé au N° de dossier :

Date d'enregistrement :

## ✓ ATTESTATION DE DEPOT DE DOSSIER 2025

### Diplôme d'Etat de Moniteur-riche Educateur-trice

**Cette attestation est à compléter par vos soins.**

Elle vous sera retournée après enregistrement de votre dossier et sera à conserver.

Le CFTS La Rouatière certifie que :

Nom

.....

Prénom

.....

Adresse

.....

CP : ..... Ville : ..... Pays : .....

Portable : ..... Fixe :

.....

E-mail : .....

A déposer un dossier d'inscription aux épreuves d'admission.

#### Cadre réservé au CFTS LA ROUATIÈRE 66

Après analyse de votre dossier, vous êtes dans la catégorie suivante :

- Candidat devant ou ayant trouvé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Demandeur-euse d'emploi pouvant bénéficier de la subvention du Conseil Régional
- Candidat-e bénéficiant du dispositif Transition Pro
- Salarié-e

Cachet CPFP LA ROUATIÈRE :



✓ **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) (Nom, Prénom), .....

Atteste sur l'honneur de pas avoir fait l'objet d'interdiction administrative, ni de condamnation pénale en raison d'une infraction qui serait incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du diplôme d'état De Moniteur-trice Educateur-trice

Fait à :

Le :

Signature :

✓ **AUTORISATION DE L'EMPLOYEUR POUR**

**LA FORMATION DE MONITEUR-TRICE EDUCTEUR-TRICE**

Je soussigné(e) .....

Directeur(trice) de .....

**Autorise Mme/M.** .....

Employé(e) dans mon établissement en qualité de \* : .....

Depuis le ou à compter du : .....

Et jusqu'au : .....

Nature du contrat (Apprentissage, contrat de professionnalisation—...) : .....

Durée du travail hebdomadaire : .....

A suivre une formation de Moniteur éducateur au :

Centre Polyvalent de Formation Professionnelle LA ROUATIÈRE

à partir de : ..... Et jusqu'à : .....

**Définition du Profil de poste**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

L'établissement s'engage également à libérer le stagiaire de son poste de travail afin qu'il puisse participer à l'ensemble des regroupements au Centre de Formation, ainsi qu'au stage de 6 semaines consécutives dans un autre établissement.

Fait à ..... Le .....

Signature et cachet de l'établissement :

**Entre**

**Et**

CFPF LA ROUATIERE 1165 Route du Pastel 11400 SOUILHANELS n° SIRET : 775 832 025 000 16 n° déclaration existence : 91 11 00164 11 <b>représenté par Mr David LANTELME – Directeur Général</b>	Nom et adresse de la structure  n° SIRET : n° déclaration existence : <b>représenté par :</b>
--	---

En application du livre IX du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente et des articles R 950-1 et suivants de ce livre, il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE I** - Le Centre de Formation La Rouatière organisera l'action de formation suivante :

<b>Intitulé</b> : Formation au DEME  <b>Lieu</b> : PERPIGNAN	<b>Durée</b> : du 29 septembre 2025 au 30 juin 2027 (2 ans)  <b>Horaires</b> : 8H30 – 12H00 / 13H00 – 16H30
--	---

**ARTICLE II** - Le contenu de la formation est défini dans une annexe jointe à la présente convention.

**ARTICLE III** - Le C.P.F.P. La Rouatière accueillera en formation le stagiaire suivant :

NOM DE NAISSANCE : .....  
 NOM D'USAGE : .....  
 PRÉNOM : .....  
 DATE DE NAISSANCE : ..... LIEU DE NAISSANCE : .....  
 ADRESSE : .....  
 CODE POSTAL : ..... VILLE : .....  
 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : .....

**ARTICLE IV** - Sanction de la formation : Diplôme d'Etat De Moniteur Educateur ( DEME)

**ARTICLE V** - En contrepartie de cette action de formation, le contractant : .....

s'engage à acquitter, pour l'ensemble de la prestation, la somme totale de .....

**ARTICLE VI** –

- Le règlement pour les voies professionnelles s'effectuera à réception de la (des) facture(s) selon les modalités suivantes :
  - 1<sup>ère</sup> année : Une première échéance de septembre à décembre 2025 puis une deuxième échéance de janvier à juin 2026
  - 2<sup>ème</sup> année : Une première échéance de septembre à décembre 2026 puis une deuxième échéance de janvier à juin 2027
- En cas de résiliation de la présente convention par le contractant, l'organisme de formation retiendra, sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de l'action de formation.
- En cas d'absence du stagiaire aux périodes de formations programmées, que celles-ci soient justifiées ou non, le contractant s'engage au paiement de la totalité des frais pédagogiques, sauf en cas d'arrêt de formation. Le centre de formation s'engage à faire rattraper les séquences manquantes selon les modalités pédagogiques qu'il entend mettre en œuvre afin de présenter le candidat dans les conditions requises pour le diplôme.

**ARTICLE VII** -La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties pour la durée visée à l'article I.

**ARTICLE VIII** - Les stagiaires sont tenus de se conformer au Règlement Intérieur du C.P.F.P.

<p><b>Intitulé du stage</b> : Formation au DEME</p> <p><b>Période de réalisation</b> : Du 29 septembre 2025 au 30 juin 2027 (Formation sur 2 ans)</p> <p><b>Durée de la formation</b> : 950 h d'enseignement théorique et 1050 h de stage</p> <p><b>Lieu</b> : CFTS La Rouatière 1, Rue Charles Percier 66000 Perpignan</p> <p><b>Coût de l'action de formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Coût pédagogique</b> : 12 350€</li> <li>- <b>Droits d'inscription</b> : 184€ par année de formation</li> <li>- <b>Frais de scolarité</b> : 420€ la 1<sup>ère</sup> année de formation</li> <li>- <b>Frais annexes</b> : 50€ Frais de dossier + 90€ Bilan de positionnement</li> </ul>	<p><b>Convention n°</b> :</p> <p><b>Code</b> : 413 / <b>Niveau</b> : IV</p> <p><b>Date</b> : 21 février 2025</p>
---	--

**Pour l'établissement de notre bilan annuel pédagogique et financier et pour éviter toute relance téléphonique, les rubriques I et II doivent être obligatoirement renseignées.**

**I - Statut de l'établissement**

L'établissement est-il  à caractère privé  à caractère public

**II - Provenance du financement de la formation pour les Coûts pédagogiques (indiquer obligatoirement la source)**

⇩ **indiquer la répartition** ⇩

Participation employeur au titre de la Formation Continue ..... €

**Nom de l'O.P.C.O. :** .....

(Opc Santé; Uniformation ; ANFH ; Agéfos-PME.....)

Joindre obligatoirement tous les justificatifs demandés par l'OPCO

(Attestation de présence, feuille d'émargement....)

Participation de l'employeur sur les fonds propres ..... €

Région ..... €

Autre, précisez : ..... €

**III - Provenance du financement de la formation pour les Droits d'inscription (indiquer obligatoirement la source)**

Participation employeur au titre de la formation professionnelle .....€

Participation employeur sur fonds propre .....€

Contribution du stagiaire .....€

**IV - Provenance du financement pour les Frais de scolarité (indiquer obligatoirement la source)**

Participation employeur au titre de la formation professionnelle .....€

Participation employeur sur fonds propre .....€

Contribution du stagiaire .....€

**V - Provenance du financement pour les Frais annexes : frais de dossier + Bilan de positionnement (indiquer obligatoirement la source)**

Participation employeur au titre de la formation professionnelle. ....€

Participation employeur sur fonds propre .....€

Contribution du stagiaire .....€

Pour l'établissement, Nom et qualité du signataire :

.....

Signature,

Cachet de l'établissement

Fait à Souilhanel, le 21 février 2025

CPFP La Rouatière

David LANTELME

Directeur Général

## • PROCEDURES D'ADMISSION

### EPREUVE ORALE :

L'épreuve orale d'admission a pour but d'apprécier l'aptitude des candidats-es à suivre la formation et à bénéficier du projet pédagogique du centre de formation.

L'admission des candidats-es à l'entrée en formation repose sur la nécessité pour l'établissement de formation :

- ✓ De vérifier que le/la candidat-e a l'aptitude et l'appétence pour la profession ;
- ✓ De repérer d'éventuelles incompatibilités du/de la candidat-e avec l'exercice professionnel ainsi que son potentiel d'évolution personnelle et professionnelle ;
- ✓ De s'assurer de l'aptitude du/de la candidat-e à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement de formation.

### MODALITES :

**Le dossier complet est à retourner sur le CFTS la Rouatière 1 rue Charles Percier 66000 Perpignan pour l'entrée en formation.**

#### **Condition d'inscription :**

Le/la candidat-e doit être âgé de 18 ans minimum à la date d'entrée en formation. Quelle que soit sa situation, le-la candidat-e doit retourner le dossier d'inscription.

#### **Frais d'inscription à l'épreuve orale d'admission pour les personnes qui ne sont pas admises de droit :**

Les frais 2025 sont de 90 euros. Ils sont à envoyer avec le dossier d'inscription. En l'absence de règlement, aucune convocation ne sera envoyée.

**Les frais engagés ne feront l'objet d'aucun remboursement.**

#### **Dispenses de l'épreuve orale d'admission :**

Les candidats-es suivants-es seront dispensés-ées de l'épreuve orale d'admission et admis-es de droit :

- Les lauréats-es de l'Institut de l'engagement
- Les candidats-es ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'établissements ou de services sociaux et médico-sociaux
- Les candidats-es ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'état de moniteur-éducateur prévu par les dispositions du présent arrêté

## **Ces candidats-es bénéficient d'un entretien de positionnement avec le/la Référent-e de la formation.**

Après réception, vérification et validation du dossier, le service admission/information fera parvenir la convocation aux candidats-es par courriel ou par courrier.

En cas de saturation des places disponibles par des candidats-es relevant des trios situations, Le CFTS pourra retenir en priorité les candidats-es ayant acquis l'un des titres ou diplômes mentionnés par ordre d'ancienneté de leur délivrance.

## **Epreuve orale d'admission pour les personnes qui ne sont pas admises de droit :**

Après réception, vérification et validation du dossier, le service admission/information fera parvenir la convocation aux candidats-es par courriel ou par courrier.

Le/la candidat-e réalise l'épreuve d'admission.

Le jury, composé d'un-e professionnel-le et d'un-e formateur-trice du secteur, tient compte des éléments figurant dans le dossier de candidature, complété par un entretien oral d'une durée de 30 minutes destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du/de la candidat-e à l'exercice de la profession.

Pour servir de support à l'entretien oral, le/la candidat-e disposera de 30 minutes de préparation, le jour de l'épreuve, pour remplir un questionnaire ouvert.

L'appréciation porte sur les critères suivants :

- Capacité à communiquer ;
- Capacité à mener une réflexion ;
- Capacité à donner des éléments de motivation ;
- Capacités à élaborer son projet de formation.

## **Résultat final :**

L'admission dans la formation est prononcée par la Directeur-trice du CFTS après avis de la commission d'admission Cette dernière est constituée de la Directrice du CFTS, de la coordinatrice de la formation et d'un formateur

L'admission est prononcée pour les candidats-es dont la note est supérieure ou égale à 10/20. A l'issue de

l'épreuve une liste d'admission sera établie par ordre de mérite :

- celle pour les candidats-es pouvant prétendre au financement de leur formation par le Conseil Régional
- celle pour les candidats-es ne répondant pas aux critères de l'attribution des places agréées par le Conseil Régional (CIF...)
- celle pour les candidats-es ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Les deux premières listes d'admission comprennent une liste principale établie à la hauteur du nombre de places financées et une liste complémentaire établie avec les candidats-es restants-es, toujours classés-ées par ordre de mérite.

En cas de désistement d'un/une candidat-e sur liste principale, le CFTS La Rouatière propose automatiquement l'entrée en formation au/à la premier-ère candidat-e de la liste complémentaire et ce jusqu'à la date de rentrée.

Les résultats de l'admission en formation sont valables trois ans à partir de la date de la commission d'admission.

## Financements :

- La subvention du Conseil Régional :  
Elle finance un nombre défini de places, réservées aux candidats-es reçus-ues sur liste principale. Pour bénéficier de ce financement, le-la candidat-e doit être inscrit-e comme demandeur d'emploi.  
Aucune démarche n'est à réaliser par l'étudiant-e auprès du Conseil Régional.  
Les frais de scolarité et droits d'inscription annuels sont à la charge de l'étudiant-e. (cf première page du dossier)
- L'apprentissage :  
Les formations par apprentissage se réalisent en partenariat avec le Centre de Formation de l'apprentissage en Travail Social de Montpellier. L'Apprenti-e est titulaire d'un contrat de travail à durée déterminée. L'apprenti-e doit être âgé-e de 18 ans minimum et de moins de 30 ans à la signature du contrat (sauf si il-elle bénéficie d'une RQTH – pas de limite d'âge).  
Les formations obéissent au principe de l'alternance et restent soumises aux mêmes volumes horaires, aux mêmes programmes ainsi qu'aux mêmes épreuves d'examen que les formations en voie classique.
- Le contrat de professionnalisation :  
Il s'agit d'une mesure d'aide à la formation d'une durée maximum de 2 ans, dans le cadre d'un contrat de travail.